

Un Alto second soliste intérimaire

2ème catégorie – temps complet

Possibilité d'un contrat à durée déterminée
du mercredi 5 octobre 2022 au vendredi 17 février 2023

Lundi 19 septembre 2022 à 09h30

Salle Beracasa – Le Corum

9h15 : tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage des candidats.

Adresse : Le Corum – Entrée des artistes – rue du Faubourg de Nîmes – 34000 Montpellier

Date limite de dépôt des candidatures : dimanche 11 septembre 2022.

1 - CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTIONS

1.1 Conditions d'accès

Cette audition est ouverte aux candidats de toutes nationalités.

Pour auditionner, tout candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Jouir de ses droits civiques,
- Produire un certificat médical attestant qu'il est apte à assurer les fonctions de musicien d'orchestre,
- Les candidats étrangers devront être en règle avec la législation française sur le séjour et le travail dès le jour de leur prise de fonctions sous peine de perdre le bénéfice de l'audition.

1.2 Inscriptions

Les demandes d'inscription à l'audition doivent être adressées par courriel : audition.alto@oonm.fr

ou

par voie postale à : Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie – Régie Générale de l'Orchestre – Le Corum – CS 89024 – 34967 Montpellier cedex 2 – France

Pour cette inscription, les candidats rempliront la fiche d'inscription figurant en annexe au présent règlement et fourniront obligatoirement les pièces suivantes :

- Une photocopie d'une pièce d'identité.
- Un curriculum vitae.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard par courriel ou voie postale (cachet de la poste faisant foi) **le dimanche 11 septembre 2022.**

Sans retour de la confirmation d'inscription par la régie de l'orchestre, il appartient au candidat de contacter celle-ci avant la date de clôture.

Les dates et heures de l'audition étant portées à la connaissance des candidats, aucune convocation ne sera envoyée.

Les frais de transport et de séjour sont intégralement à la charge des candidats et ne seront pas remboursés, y compris pour les lauréats.

2. COMPOSITION DU JURY ET FONCTIONNEMENT

Le jury de l'audition peut comprendre jusqu'à 5 membres, il est placé sous la présidence de l'alto solo de l'orchestre.

3. ÉPREUVES

3.1. Accompagnement des épreuves

Les épreuves se dérouleront sans accompagnement.

3.2. Déroulement des épreuves

L'audition comportera, au minimum, une épreuve éliminatoire.

Le jury se réservant le droit de réentendre un candidat si nécessaire.

Toutes les épreuves ont lieu obligatoirement derrière paravent.

Le candidat n'est pas autorisé à préluder au moment de l'accord.

Un tirage au sort a lieu avant la première épreuve

Peuvent assister aux épreuves, les personnels de l'association en contrat à durée indéterminée.

3.3. Traits d'orchestre

Les traits d'orchestre imposés sont téléchargeables en suivant sur le lien suivant :

<https://www.opera-orchestre-montpellier.fr/concours-de-recrutement>

4. ENGAGEMENT

4.1 Prise de fonctions

Prise de fonction souhaitée : mercredi 5 octobre 2022

L'artiste musicien reçu sera tenu de prendre ses fonctions à la date prévue par le règlement de l'audition. Toutefois, en fonction des disponibilités du (des) lauréats(s) des aménagements sont possibles en accord avec la Direction.

Une fois la date de prise de fonctions arrêtée, l'absence, sauf cas de situation exceptionnelle, entraîne la perte du bénéfice de l'audition.

En cas d'impossibilité de couvrir entièrement la période d'intérim par un seul candidat, les plages vacantes pourront être proposées aux autres candidats ayant satisfait à l'audition. Pour des raisons d'éthique le jury peut revenir sur sa décision qui sera alors consignée sur le procès-verbal.

4.2 Nature du contrat

L'artiste musicien ainsi recruté est engagé par contrat, pour une durée déterminée.

5. RÉMUNÉRATION

Salaire annuel de base brut en 2ème catégorie : 40 397 € au 1^{er} janvier 2022.



**L'inscription à l'audition implique, de la part des candidats,
l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement.**



Pour tous renseignements, s'adresser à :

Régie générale de l'Orchestre

Adresse Postale :

Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie

Régie générale de l'Orchestre

Le Corum / CS 89024

34967 Montpellier cedex 2

France

Téléphone régie générale : +33 (0)4.67.57.06.78

Téléphone standard administration : +33 (0)4.67.60.19.99

E-mail : audition.alto@oonm.fr

Lien Internet :

<https://www.opera-orchestre-montpellier.fr/concours-de-recrutement>

Attention nos bureaux sont fermés pour congés du 29 juillet au 29 août inclus

Les dossiers reçus durant cette période seront traités à partir de septembre